



Le Département renforce son soutien financier aux associations caritatives de la Somme

Amiens, le jeudi 14 septembre 2023

Conscient des difficultés actuelles des associations caritatives, Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme et Jean-Michel Bouchy, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat, ont tenu à les réunir ce matin pour échanger et étudier avec elles la façon dont le Département pourrait mieux les accompagner : une aide exceptionnelle sera proposée lors de la prochaine réunion de l'Assemblée départementale qui se tient lundi 18 septembre prochain.

Une hausse de la demande d'aide alimentaire de 9%

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental de la Somme soutient les associations caritatives présentes dans la Somme et qui portent assistance aux personnes fragiles. Ce soutien se traduit par le biais de subventions générales contribuant à leur fonctionnement.

Les structures concernées sont les associations disposant d'une assise régionale, voire nationale, tels que les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix-Rouge et la Banque alimentaire. D'autres structures, plus locales, sont également soutenues.

Depuis le début de l'année, plusieurs structures ont alerté les pouvoirs publics sur les risques financiers nouveaux encourus :

- Un Programme Européen d'Aide aux plus Démunis, (PEAD, Ex PAC), calculé sur l'année écoulée, d'une part et non indexé sur l'inflation des produits alimentaires ;
- La situation de guerre en Ukraine, pesant sur la fourniture de céréales, principal composant de base de nombreux produits alimentaires ;
- Une inflation des denrées liée à l'augmentation du coût de production (énergie) et du coût des matières premières ;
- L'effet « retour de boomerang » de la Loi « Antigaspi » qui diminue la quantité de produits alimentaires jetés à la poubelle mais, de fait, a permis de créer une offre commerciale nouvelle dans les grandes surfaces avec des produits destinés auparavant à ces associations.

Sur la seule année 2022, la hausse de la demande d'aide alimentaire s'élève ainsi à 9%. La part de nouvelles personnes accueillies et la fréquence du recours à l'aide alimentaire continue de s'accroître en 2023 quand parallèlement la part des dons diminue.

Le Département, à nouveau aux côtés des associations caritatives

Lors du Budget Primitif 2023, l'Assemblée départementale avait naturellement maintenu son soutien aux associations caritatives. À la suite des demandes des structures, un premier plan d'aide avait fait l'objet d'un vote en juin 2023, attribuant des aides complémentaires.

Toutefois, en raison de la hausse des prix des denrées de base en 2023 (pâtes alimentaires : +25%, sucre : +50%, farine : +20%...), de la pénurie d'autres produits (légumes et fruits), un nombre important de nouveaux publics demandent un accompagnement pour bénéficier de l'aide alimentaire d'urgence, y compris des personnes ayant des revenus.

C'est pourquoi, compte tenu des difficultés exprimées par les associations, le Département se mobilise à nouveau en débloquant une enveloppe exceptionnelle de 50 000 €.

Les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix-Rouge Française et la Banque alimentaire de la Somme recevront ainsi une aide complémentaire de 10 000 € chacune.

Au-delà de ce soutien financier, les associations caritatives ont exprimé leur souhait de poursuivre le partenariat avec le Département pour valoriser leurs actions auprès des Samariens.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« le budget alimentaire des Samariens les plus fragiles souffre de la forte inflation. Le Département, collectivité des solidarités humaines, se doit d'être aux côtés des associations qui apportent une aide d'urgence de premier niveau sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à la Banque alimentaire de la Somme qui les approvisionne en denrées alimentaires. Avec mon collègue Jean-Michel Bouchy, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat, nous souhaitons plus que jamais renforcer notre partenariat avec ces structures qui sont, aujourd'hui, un élément essentiel dans le cadre de l'accès à ce besoin de première nécessité qu'est l'alimentation. »**

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

